

	Échelle de traitement
Président	\$54,900—\$64,600
Trois membres	47,500— 55,900

Cinq membres touchent une indemnité quotidienne de \$200 pour chaque journée passée à s'occuper des affaires du Conseil.

LES RÉSERVES D'OR

Question n° 4338—M. Siddon:

1. Combien d'onces d'or se trouvaient dans les réserves de l'État à la fin a) de chaque trimestre de (i) 1980 (ii) 1981, b) du premier trimestre de 1982?

2. Quelle était la valeur totale des réserves de l'État à la fin a) de chaque trimestre de (i) 1980 (ii) 1981, b) du premier trimestre de 1982?

Date	Avoirs officiels (milliers d'onces troy)	Valeur comptable l'once ¹	Valeur marchande l'once ²	Valeur comptable des avoirs (millions de \$ É.-U.)	Valeur marchande des avoirs
			(\$ É.-U.)		
31 mars 1980	21,786	43.79	494.50	954.0	10,773.2
30 juin 1980	21,310	46.35	653.50	987.8	13,926.1
30 sept. 1980	21,110	45.94	666.75	969.7	14,075.1
31 déc. 1980	20,982	44.64	589.50 a.m.	936.6	12,368.9
31 mars 1981	20,917	43.00	513.75	899.4	10,746.1
30 juin 1981	20,913	40.27	426.00	842.2	8,908.9
30 sept. 1981	20,754	40.06	428.75	831.4	8,898.3
31 déc. 1981	20,463	40.74	400.00 a.m.	833.7	8,185.2
31 mars 1982	20,353	38.96	320.00	792.9	6,513.0

¹DTS l'once

²A moins d'indication contraire, fixing de l'après-midi à Londres

[Traduction]

M. Peterson: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI NATIONALE SUR LA FORMATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 juin 1982, de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-115, tendant à constituer un programme national de formation professionnelle, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, le bill C-115, intitulé loi constituant un programme national de formation professionnelle, est un texte tout à fait critique, comme le ministre ne l'ignore sûrement pas. Je pense que chaque député lui reconnaîtra ce caractère critique. Et c'est intentionnellement que j'utilise l'épithète «critique», puisque le projet de loi a été présenté au moment où le pays traverse la pire crise de chômage qu'il ait connue depuis la dépression des années 30.

Formation—Loi

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Le tableau ci-après présente les chiffres demandés sur les réserves d'or du Canada, tant à la valeur comptable qu'à la valeur marchande.

A des fins comptables, l'évaluation de réserves d'or du Canada, qui sont détenues dans le Fonds des changes, est fondée sur l'ancien prix officiel de 35 DTS (droits de tirage spéciaux) l'once. Le 31 mars dernier, un DTS valait \$1.11309 É.-U. Le Fonds monétaire international ainsi que les deux principaux partenaires commerciaux du Canada, soit les États-Unis et le Japon, adoptent la même pratique que le Canada pour évaluer l'or à des fins de déclaration des avoirs officiels. La valeur marchande de nos réserves d'or est bien entendu beaucoup plus élevée que la valeur comptable.

Nous connaissons tous la gravité du malaise économique traversé en ce moment. Nous savons que des centaines de milliers de personnes sont sans travail. Voilà pourquoi il était d'importance critique de présenter ce texte en ce moment, parce qu'à court terme il peut—et j'insiste sur ce «peut»—nous donner les moyens de peut-être assurer à une partie de ceux qui sont actuellement sans travail une formation adéquate, qui leur permette plus tard de trouver un nouvel emploi et de réintégrer ainsi la masse laborieuse. Ce bill est également critique à long terme, en ce qu'il est susceptible ou bien d'apporter une contribution utile à l'économie en répondant aux besoins permanents du pays, ou bien une contribution très négative en fournissant au gouvernement les moyens d'usurper certaines mesures législatives sur lesquelles les gouvernements provinciaux ont ou devraient avoir la haute main.

Sur ce dernier point, je dirai au ministre que les modalités d'application des mesures prévues dans ce projet de loi sont vraiment critiques, car s'il est appliqué en collaboration avec les gouvernements provinciaux, le Programme national de formation professionnelle prévu au projet de loi aura de fortes chances d'atteindre le pourcentage élevé de réussite obtenu par les initiatives fédérales antérieures dans les programmes de formation et d'assistance technique et professionnelle. Cela se pourrait fort bien. Mais si les mesures prévues au projet de loi sont appliquées de façon unilatérale, sans consultation convenable et sans l'accord des gouvernements des provinces, alors il risque fort de nuire à notre système d'enseignement et de formation professionnelle, et je dirai même aux perspectives d'emploi des années 80.